



SNAMSPEN

Paris, le 5 octobre 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Nos réf. : CNB/PC/BN/5327

Objet : Alerte des médecins de l'Éducation nationale

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,

Nous vous alertons sur les dérives académiques quant à la gestion de la crise sanitaire COVID, qui impactent gravement l'activité et les pratiques des médecins de l'Éducation nationale sur certains territoires.

Alors qu'il n'est question que de l'ARS et de la CPAM, et que jamais ne soit officiellement et publiquement reconnu le rôle des médecins de l'Éducation nationale (sur les secteurs, dans les DSDEN et les rectorats), ces professionnels sont bien en première ligne, à juste titre.

Ils sont appelés à effectuer des astreintes, qu'ils soient médecins de secteurs ou conseillers techniques, le week-end de façon volontaire ou imposée (1 week-end sur 2 ou 3 parfois), sans téléphone professionnel et donc avec diffusion de leur numéro personnel (ce qui est contraire aux droits des salariés), alors qu'il n'y a aucune urgence sanitaire en regard des protocoles nouvellement diffusés.

Par ailleurs, il est urgent que les médecins de l'Éducation nationale disposent du résultat des tests Covid indiquant la charge virale afin d'adapter au mieux leurs conseils techniques aux établissements scolaires.

L'information de vos services en temps et heure sur l'épidémie ne peut-elle se faire par les services des ARS, dont on voit le nom s'afficher partout dans la gestion de cette crise ?

Les médecins de l'Éducation nationale sont appelés dernièrement à valider des documents au nom des ARS et des CPAM, pour faire valoir les droits des familles d'enfants testés positifs au COVID, sans plus de rôle propre consenti au titre et au corps des médecins de l'Éducation nationale dans la gestion de cette crise sanitaire. Nous ne sommes pas un « sous-service » sanitaire, ni les « assistants secrétaires » des ARS et des CPAM comme le ministère de la Santé semble le vouloir avec votre accord!

Les inspecteurs académiques imposent par ailleurs des conditions de travail inacceptables sur des secteurs en pénurie médicale, refusant que des secteurs géographiques ne soient découverts sans pour autant permettre une politique de recrutement décente de médecins et de secrétaires médicales.

sgen.cfdt.fr **FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE**
SNAMSPEN/SGEN-CFDT Syndicat national des médecins de santé publique de l'éducation nationale

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tel : 01 56 41 51 10

Fax : 01 56 41 51 11

Monsieur le ministre, quand allez-vous enfin défendre au grand jour la place des médecins de l'Éducation nationale, en défendant leur expertise et en la valorisant ?

Quand allez-vous défendre les conditions d'exercice de ces professionnels itinérants, sans téléphones portables, sans secrétaires, sans place dans vos organigrammes, ni respectés par les ARS et les CPAM dont ils assurent le travail, ni par les acteurs de votre administration.

Lors de l'audition à l'Assemblée nationale de Monsieur Edouard Geffray, directeur de la Dgesco, la Cour des Comptes et les députés ont reconnu l'importance de notre rôle et la nécessité qu'il y avait de redynamiser le corps des médecins de l'Éducation nationale en reconnaissant leur expertise, notamment en alignant leur régime indemnitaire sur celui des médecins de santé publique des ARS.

À ce jour, les médecins conseillers techniques disparaissent, ou tout au moins n'ont pas de poids, face aux exigences des inspecteurs. Il est urgent, Monsieur le ministre, de revoir la position de vos médecins de l'Éducation nationale si vous voulez que ceux-ci servent au mieux les populations, et trouvent sur tous les territoires une même place, reconnue auprès de tous les établissements scolaires, de médecins conseillers techniques, en lieu et place des personnels administratifs de l'Éducation nationale ou des ARS, et que ces derniers remplissent pleinement leurs rôles auprès de votre ministère pour vous tenir informé, comme vous le souhaitez, au jour le jour des chiffres. Ceci semble être l'objet de ces astreintes imposées aux médecins de l'Éducation nationale, car il n'y a aucune urgence sanitaire à traiter l'information d'un retour de test COVID positif, relevant de l'Éducation nationale.

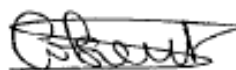
En espérant que vous puissiez rapidement réaffirmer et clarifier la position et les actes attendus des médecins de l'Éducation nationale quant à la gestion de l'épidémie COVID par rapport aux ARS, CPAM et inspections académiques, et ce, quelques soient les académies, et par ailleurs engager rapidement une concertation avec les professionnels que nous représentons quant à leur profession et leurs missions au sein de votre ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.



Catherine Nave-Bekhti

Secrétaire générale du Sgen-CFDT



Dr Patricia Colson

Secrétaire générale du SNAMSPEN/Sgen-CFDT

Copie à :

- Monsieur Olivier Véran, Ministre de la santé
- Monsieur le Docteur Patrice Bouet, Président du conseil national de l'Ordre des médecins
- Monsieur le Docteur Alain Beaupin, Président de l'union confédérale des médecins salariés

sgen.cfdt.fr **FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE**
SNAMSPEN/SGEN-CFDT **Syndicat national des médecins de santé publique de l'éducation nationale**

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tel : 01 56 41 51 10

Fax : 01 56 41 51 11